

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Direction des Moyens Généraux - Acquisition de matériels roulants industriels pour la Direction Opérationnelle de l'Environnement - Programme 2011
(6 lots) - Appel d'offres ouvert européen Autorisation de lancement et de signature**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite acquérir de nouveaux matériels roulants industriels pour les besoins de la Direction Opérationnelle de l'Environnement. Ces acquisitions coïncident avec le plan de renouvellement des véhicules, et avec le Programme Pluriannuel d'Investissement.

A cette fin, les services communautaires ont mis au point les documents de la consultation en vu de la passation d'un appel d'offres ouvert sous la forme de marchés séparés en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

Cet appel d'offres comporte six lots désignés ci-dessous :

Lot	DESIGNATION
1	Bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 4 x 2 étroit de 15 T minimum de PTAC, équipées d'un lève - conteneurs monopeigne pour collecte ouverte
2	Bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 4 x 2 de 19 T de P.T.A.C. équipées d'un lève - conteneurs à double chaises indépendantes pour collecte fermée
3	Tracteurs routiers 4X2
4	2 VUL étroits équipés d'une benne basculante
5	2 Fourgons tôlés haut de 3,5 T de PTAC à moteur diesel
6	1 Châssis 6 X 4 équipé d'une cuve aspiratrice pour le transport de lixiviat.

Après analyse, la récurrence du besoin, sur quatre ans, est différente selon les lots.

En effet, les lots 1, 2 et 3 correspondent à un besoin récurrent en matériels pour 4 ans mais dont les quantités à commander, demeurent susceptibles de varier. Dans ces conditions, l'opération implique l'utilisation de marchés à bons de commande avec maximum, selon l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Ces marchés seront conclus pour une durée initiale d'un an à compter de la date de notification du marché au titulaire. Ils pourront être reconduits trois fois sur décision du pouvoir adjudicateur.

Les quantités maximales annuelles en matériels par lot figurent ci-dessous :

Lot	Désignation	Quantité maximale annuelle
1	Bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 4 x 2 étroit de 15 T minimum de PTAC, équipées d'un lève - conteneurs mono-peigne pour collecte ouverte	2
2	Bennes à ordures ménagères sur châssis porteur 4 x 2 de 19 T de P.T.A.C. équipées d'un lève - conteneurs à double chaises indépendantes pour collecte fermée	14
3	Tracteurs routiers 4X2	3

L'opération financière maximum sur la durée totale du marché pour ces trois lots, est estimée à 9 665 552 euros hors taxe soit 11 560 000 euros toutes taxes comprises.

Les lots 4 à 6 correspondent à un besoin certain et feront l'objet de marchés uniques dont la durée s'étendra de la date de notification du marché au titulaire jusqu'à la date de fin de garantie du matériel.

Leur désignation figure ci-dessous :

Lot	Désignation
4	2 VUL étroits équipés d'une benne basculante
5	2 Fourgons tôlés haut de 3,5 T de PTAC à moteur diesel
6	1 Châssis 6 X 4 équipé d'une cuve aspiratrice pour le transport de lixiviat.

L'opération financière pour ces lots, est estimée à 229 097 euros hors taxe soit 274 000 euros toutes taxes comprises.

Les délais de livraison pour tous les lots sont laissés à l'initiative du candidat sans toutefois dépasser les délais plafonds indiqués dans les cahiers des charges.

Compte tenu de la dépense estimée pour l'ensemble des lots, la publicité aura une portée européenne.

Ces acquisitions, inscrites au Programme Pluriannuel d'Investissement, seront financées par :

- le budget annexe d'investissement déchets ménagers aux exercices 2011 à 2014, chapitre 21 – article 2182 – CRB O300 –Programme OAB,
- le budget principal de fonctionnement aux exercices 2011 à 2014, chapitre 11 – article 6355 – Fonction O203 – CRB AA10

Afin de permettre cette opération (dossier consultable par les conseillers communautaires à la direction centrale des achats et marchés, en application des articles L2121-12, L2121-13 et L5211-1 du CGCT), il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen sur la base d'une consultation comprenant deux types de marchés ; à bons de commande avec maximum pour une durée totale de 4 ans, estimé à 9 665 552 euros hors taxe et uniques estimés à 229 097 euros hors taxe,

- approuver le projet de dossier de la consultation mis à votre disposition à l'Immeuble Guyenne, direction centrale des achats et marchés – 6^{ème} étage,

- autoriser Monsieur le Président à signer le marché, à intervenir à l'issue de la procédure de passation et à procéder en cas d'insuccès à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié, soit par la voie d'un marché sur procédure adaptée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12, L2121-13 et L5211-1 CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'il convient de respecter le Programme Pluriannuel d'Investissement lié au plan de renouvellement des véhicules, et nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence

DECIDE

Article 1 :

Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché, à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 :

Monsieur Le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié, soit par la voie d'un marché sur procédure adaptée.

Article 5 :

La dépense sera imputée :

- Sur le Budget annexe d'investissement déchets ménagers des exercices 2011 à 2014 au chapitre 21 – article 2182 – CRB O300 –Programme OAB,

- Sur le Budget principal de fonctionnement dans les exercices 2011 à 2014 au chapitre 11 – article 6355 – Fonction O203 – CRB AA10.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 13 DÉCEMBRE 2010

M. MICHÈLE ISTE

